

L'ÉCOLE AU CŒUR DE SA COMMUNAUTÉ

**Mémoire
de la Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys (CSMB)**

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

**Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur les impacts
du projet Royalmount**

Janvier 2019

INTRODUCTION

L'aménagement et le développement du territoire de l'île de Montréal touchent directement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Deuxième plus grand réseau d'écoles publiques au Québec, la CSMB sert plus de 75 000 élèves répartis dans 100 établissements, dans lesquels travaillent près de 10 500 employés. Ses écoles et centres sont situés dans sept arrondissements et 13 municipalités de l'ouest de Montréal.

La CSMB vit depuis quelques années une hausse de clientèle sans précédent. Les prévisions ministérielles indiquent que cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années. De plus, l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants, les développements immobiliers et la volonté politique de la Ville de Montréal de conserver les familles sur son territoire sont des facteurs additionnels qui auront un impact sur l'augmentation de la clientèle scolaire. À ce titre, la CSMB se sent directement interpellée par les enjeux découlant du projet Royalmount. Selon les médias, le projet est appelé à accueillir de 5000 à 7000 unités d'habitation, lesquelles pourraient se traduire par la nécessité, à terme, d'ouvrir deux écoles primaires et une école secondaire.

L'expérience a maintes fois démontré que l'école de proximité est un puissant vecteur de réussite scolaire. Lorsqu'une école est inscrite au cœur de sa communauté, l'enfant développe un fort sentiment d'appartenance à un établissement qui lui ressemble. Ce n'est pas n'importe quelle école, c'est son école. Celle qui est fréquentée par ses voisins, celle où il participe à des activités sportives et, évidemment, celle où il construit ses savoirs.

La Commission scolaire se voit comme un partenaire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal, puisque les décisions liées à l'urbanisme ont un impact direct sur sa communauté éducative. Le présent document vise à présenter les préoccupations de la CSMB quant à au développement du site Royalmount.

1 – L'AMÉNAGEMENT

La vision de la CSMB est celle d'écoles primaires et secondaires implantées au centre de la communauté. L'objectif derrière cette idée est de créer un pôle civique servant à la fois les intérêts des enfants et des familles, mais aussi ceux des citoyens demeurant à proximité des établissements scolaires. Pour ce faire, Mont-Royal et les promoteurs doivent prévoir des terrains pour de nouvelles écoles et s'assurer que le zonage soit approprié (voir point 3) pour de telles constructions.

Il faut voir les écoles comme un atout considérable pour un quartier. La CSMB croit aux infrastructures éducatives, communautaires et complémentaires. En ce sens, les administrations municipales, lorsqu'elles prévoient le développement de quartiers, ont la responsabilité de réserver des terrains suffisamment grands, adéquatement zonés et bien localisés pour y construire des écoles ou prévoir l'implantation de projets immobiliers mixtes. La CSMB est aussi consciente que dans un contexte de rareté des terrains et de densification, l'école de demain est à réinventer.

Le projet immobilier actuellement en discussion à Mont-Royal illustre notre préoccupation. Actuellement, nos écoles de quartier (trois primaires et deux secondaires) à Mont-Royal sont remplies au maximum de leur capacité. Il est donc essentiel que la planification du projet Royalmount prévienne des espaces pour implanter de nouvelles écoles.

La CSMB recommande :

- Que la municipalité, à même son plan d'urbanisme, réserve des terrains et prévoit le zonage adéquat, en vue de la construction, au terme du développement, de trois nouvelles écoles. Ces terrains accueilleraient ce qui deviendrait une infrastructure attractive dédiée à la communauté.

2 – TRANSPORTS

De nombreux observateurs craignent que le projet Royalmount ait un impact significatif sur le transport dans un secteur qui est déjà parmi les plus achalandés. Comme affirmé précédemment, la CSMB croit aux écoles situées au cœur des quartiers. Outre les avantages mentionnés, la possibilité de favoriser un établissement fréquenté par des élèves marcheurs tient à cœur à la Commission scolaire. En plus des effets positifs pour la santé, le transport actif contribue à réduire les déplacements en autobus et, ultimement, à promouvoir le développement durable. Enfin, des élèves marcheurs feront en sorte que les autobus scolaires n'amplifient pas les problèmes de congestion appréhendés.

La CSMB recommande :

- L'aménagement de sentiers pédestres et de pistes cyclables, de même que celui d'un accès facile au métro; le tout avec le souci de sécuriser les déplacements des élèves.

3 – ENVIRONNEMENT

Les terrains que fournissent les villes et arrondissements en vue de la construction d'écoles sont le point de départ de ce qui devrait devenir un pôle éducatif, communautaire et complémentaire. Comme les délais sont souvent serrés, la CSMB suggère que les municipalités prennent de l'avance et s'assurent que le terrain réservé pour une école soit zoné « institutionnel » et prévu dans le plan d'urbanisme.

Soucieuse de réduire les impacts environnementaux découlant de ses activités quotidiennes, la CSMB a adopté, en mars 2010, sa *Politique de développement durable*. Consciente de l'empreinte au sol de ses établissements, la CSMB souhaite réinventer l'école et envisage divers projets pour réduire l'impact de ses constructions; par exemple des écoles construites en hauteur. Cela dit, les écoles primaires auront toujours besoin d'une cour avec des aires de jeu et les écoles secondaires de terrains de sport. La Commission scolaire espère obtenir le soutien de la Ville en lien avec ces innovations. Elle souhaite également voir assouplies les normes de construction afin d'être considérée comme un partenaire institutionnel des municipalités.

La CSMB recommande :

- Le zonage adéquat pour les terrains sur lesquels seront construites les écoles et l'adaptation des normes de construction, reconnaissant ainsi la Commission scolaire comme un partenaire institutionnel pour les municipalités.

CONCLUSION

Avec plus de 75 000 élèves répartis sur un territoire de plus de 600 kilomètres carrés, la CSMB est un acteur socioéconomique d'importance dans l'ouest de Montréal. La Commission scolaire possède une connaissance précise et étoffée de ce territoire, notamment en ce qui a trait à l'aménagement, au transport et à l'environnement, en lien avec ses 100 établissements. La CSMB souhaite demeurer un partenaire privilégié de la Ville pour les prochaines années et participer, à sa mesure, à la mise en œuvre du projet Royalmount. C'est l'ensemble de la ville qui y gagnera.

* * *